



Réunion Plan de Requalifications C en B – Adjointes Administratives en Secrétaires Administratifs

Mardi 21 juin se tenait une réunion sur le plan de requalification des adjointes administratives en secrétaires administratifs. Cette réunion se devait de revoir la copie de ce plan de requalifications. Il n'en fût rien. Une parodie, un sketch !!! En effet, l'ensemble des organisations syndicales représentatives avaient demandé le retrait des textes entourant ce projet lors d'une réunion préparatoire du Comité Technique Ministériel. Le plan n'étant absolument pas à la hauteur des enjeux qu'imposent la reconnaissance des personnels administratifs et en l'occurrence, des adjoint.es administratif.ves.

Le secrétariat général du ministère de la Justice souhaite que l'on signe un blanc-seing sans connaître la finalité de ce plan de requalifications comme par exemple les fonctions qui seraient concernées par ce projet. Pire, on peut considérer cette manière de procéder comme une menace en écoutant le sous-directeur des parcours professionnels : ce plan est attendu par les personnels, vous n'allez quand même pas vous y opposer !!! Vous validez le décret et on discute ensuite !!! Bel état d'esprit et belle conception du dialogue social. Vous n'aurez donc aucune information sur les fonctions ciblées dans l'ensemble des directions.

En satisfécit, il s'emploie à redonner l'organisation du plan de requalifications qui doit se dérouler entre 2022 et 2025 soient 4 années de promotions. 900 promotions sur l'ensemble des directions du ministère de la Justice sont prévues en se déclinant de la manière suivante :

- par la voie classique, 320 promotions soient 80 par an ;
- par la voie du plan de requalifications, 580 promotions soient 145 par an.

La répartition des 580 promotions pour le plan de requalifications est ainsi prévue :

DAP	DSJ	DPJJ	SG	TOTAL
165	250	100	65	580

Sur les 225 promotions annuelles, le chemin d'accès serait opéré de la manière suivante : 150 par la voie d'un examen professionnel et 75 par la voie de la liste d'aptitude (LA).

Par la voie de l'examen professionnel (150 promus), 2 examens : en suivant la voie classique, 53 promotions et en suivant la voie du plan de requalifications, 97 promotions.

Par la voie de la liste d'aptitude (75 promus), la voie classique offrirait 27 promotions quand la voie du plan de requalifications offrirait elle 48 promotions.

Une route toute tracée par l'administration mais qui ne satisfait pas la CGT, les zones d'ombre sont omniprésentes : combien de personnels identifiés par chaque direction occupent un poste de catégorie B laissé vacant ou les fonctions ciblées, critères retenus pour chaque voie et ainsi nombre de personnels injustement écartés de cette requalification alors qu'ils s'investissent parfois depuis plusieurs années sur ces fonctions, etc...

Il est hors de question pour la CGT de signer un chèque en blanc. Les personnels administratifs occupant déjà des fonctions de catégorie B doivent être maintenus sur leur poste, il s'agit tout simplement de reconnaissance. Encore un mot disparu au sein du ministère de la Justice !!!!

Montreuil, le 24 juin 2022.